

ARR-2024-74

**ARRETE PORTANT INSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE D'ACCES AU GRADE DE REDACTEUR
AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE DEROGATOIRE DES SECRETAIRES GENERAUX DE MAIRIE
ANNEE 2024**

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique,

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment les articles L325-39, L523-1 et L523-5 ;

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;

Vu le décret n° 2024-826 du 16 juillet 2024 relatif au recrutement, à la formation et à la promotion interne des secrétaires généraux de mairie ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Sont inscrits sur la liste d'aptitude d'accès au grade de rédacteur, au titre de la promotion interne dérogatoire, à compter du 09 décembre 2024 :

- Madame DOMINIQUE ARDOUIN
- Madame CINDY BOISSELEAU
- Madame FLORIANE BOURREAU
- Madame REJEANNE CHAILLOU
- Madame JULIE CHARPENTIER
- Madame ISABELLE CHARRIER
- Madame ISABELLE DE QUEIROS ARNOULT
- Madame NATACHA LAMBERT
- Madame FABIENNE MARCEAU
- Madame SOPHIE PEREZ
- Madame GEORGIANE ROMAN
- Madame ESTELLE ROUSSEAU
- Madame SANDRINE SEVETTE
- Madame SOPHIE TERRIEN
- Madame NOEMIE THOREAU-ALLAIN
- Madame FRANCINE VRIGNAUD

ARTICLE 2 : La validité de la présente liste d'aptitude est de deux ans, soit du 09 décembre 2024 au 08 décembre 2026.

L'agent qui ne serait pas recruté à l'issue de ces deux ans, devra faire connaître, par courrier adressé au Président du Centre de Gestion de la Vendée, son intention d'être maintenu sur la liste d'aptitude, une troisième année, au moins un mois avant l'arrivée à son terme, soit au plus tard le 08 décembre 2026.

Envoyé en préfecture le 09/12/2024

Reçu en préfecture le 10/12/2024

Publié le

10 DEC. 2024

ID : 085-288500028-20241209-ARR202474-AR

De même, si l'agent n'était pas recruté à l'issue de la troisième intention d'être maintenu sur la liste d'aptitude une quatrième année, au moins un mois avant l'arrivée au terme des trois ans, soit au plus tard le **08 décembre 2027**.

ARTICLE 3 : La Directrice du Centre de Gestion sera chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet.

Fait à La Roche sur Yon, le 09/12/2024

Le Président,

Eric HERVOUET


INFORMATION : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes – 6, rue de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX 01 – dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Le Président,
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de
- sa transmission au représentant de l'Etat le 09/12/2024
- sa publication le

10 DEC. 2024